



Interview de Patrice GONTIER : Présentation de la formation BNSSA

1) Qu'est-ce que c'est le BNSSA ?

« Le BNSSA signifie Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. C'est un diplôme d'Etat, délivré par le Ministère de l'Intérieur »

2) A quoi ça sert ?

« Son obtention permet de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées et d'assister les Maîtres-Nageurs Sauveteurs dans la surveillance des piscines publiques »

3) Comment s'inscrire ?

« En téléchargeant et en remplissant le dossier d'inscription disponible sur le site www.dijonnatation.com, onglet « Activités : PSE1 et BNSSA ». Ce dossier, une fois complété, sera à transmettre à l'ADN, Piscine de la Fontaine d'Ouche, Allée de Ribeuvoillé 21000 DIJON »

4) Quelles sont les conditions pour s'inscrire ?

- « Avoir au moins 17 ans au moment de l'examen
- Être en possession du PSE1 (Formation aux Premiers Secours en Equipe). Pour information, la formation PSE1 et le recyclage sont possibles avec l'ADN
- Être en mesure de fournir un certificat médical
- Être présenté par une association agréée comme l'ADN

Attention le nombre de places est limité à 12 personnes ! »

5) Combien ça coûte ?

« Le coût de la formation (courte ou longue) est de 240 euros. Aucun remboursement ne sera possible après le début de la formation. Le prix de la formation comprend les cours pratiques, le livret réglementaire et des cours spécifiques de préparation à l'épreuve écrite »

6) Quel est le déroulement de la formation ?

- « La formation BNSSA peut être suivie de façon continue sur 8 mois, 2 heures par semaine le lundi de 18h à 20h à la piscine de Fontaine D'Ouche, hors vacances scolaires, de septembre à mai (c'est la formation longue). Cette formule s'adresse aux personnes dont le niveau de natation actuel n'est pas encore en adéquation avec les exigences de l'examen
- La formation peut également être suivie de façon intensive sur 1 semaine, avec un total de 35 heures, au mois d'Avril (c'est la formation courte) (Pendant les vacances scolaires). Cette option s'adresse à des personnes dont le niveau de natation est très satisfaisant. Être capable de réaliser les temps demandés aux différents épreuves (2'40 pour l'épreuve du 100m avec apnée et 4'20 pour l'épreuve de palmes masque tuba) »

7) Qui sont les encadrants ?

« Patrice Gontier assure l'encadrement de la formation BNSSA (Formation Longue et courte) »

8) Quand est prévu l'examen ?

« L'examen est prévu pour la plupart du temps pendant le mois de MAI. A la fin de la formation, les stagiaires doivent valider 4 épreuves composant l'examen : 3 épreuves de sauvetage aquatique et 1 épreuve de réglementation sous forme de QCM. Chaque épreuve est éliminatoire »